

Rapport d'activité 2017

Nos prestations sociales

En préambule, nous nous réjouissons que le magazine "Génération" nous ait consacré un article sur l'aide à domicile, particulièrement l'assistance administrative à domicile. Hestia Care a été sélectionnée et citée comme référence pour le canton de Genève.

Assistance administrative à domicile

Aide sociale réalisée par Hestia Care en partenariat avec Pro Senectute et le CIR/ABA (association pour le bien des aveugles et malvoyants). Des demandes d'assistance administratives sont également réalisées par Hestia Care en son nom propre et sont principalement transmises par le service social de l'IMAD (structure genevoise d'aide et de soins à domicile),

La prestation **d'assistance administrative à domicile (AAD)**, est une prestation d'aide sociale, s'adressant à des personnes, atteintes dans leur santé et/ou avec des problématiques psychosociales nécessitant une assistance dans la gestion des affaires courantes, dans le maintien de l'équilibre du budget, dans la gestion des frais médicaux et pour le remplissage de demandes pour impotence AVS entre autres....

La relation au client est au cœur de l'intervention. Les assistantes administratives d'Hestia Care interviennent à domicile selon le code déontologique des travailleurs sociaux.

Nos intervenantes sont qualifiées et formées dans les domaines de l'aide sociale, de la gestion familiale et administrative, des soins à la personne âgée.

Grâce à une collaboration étroite avec les assistants sociaux des organismes partenaires, de l'IMAD et autres services sociaux, l'usager bénéficie d'une prise en charge globale.

Assistance et accompagnement individualisés à domicile

Le cahier des charges pour la prestation **d'accompagnement et d'assistance individualisée à domicile (AAID)** a été redéfini.

L'objectif de la prestation est d'offrir une assistance dans les actes de la vie quotidienne, afin de maintenir et de stimuler l'autonomie et l'indépendance. Il s'agit d'une prise en soin globale, selon les valeurs du « care » : prévenance, responsabilité, attention éducative, compassion, écoute active des besoins, en collaboration participative avec le client, les services sociaux et l'entourage.

Statistiques

Quelques chiffres sur nos prestations :

Client : Pro Senectute

1) Heures d'intervention AAD (Assistance administrative à domicile)
en 2017 ⇒ **846 heures**. (1'123 en 2016). Soit 374 interventions pour 32 personnes suivies.

Client : CIR (Centre d'information et de réadaptation pour aveugles et malvoyants)

2) Heures d'intervention AAD (Assistance administrative à domicile)
en 2017 ⇒ **567 heures**. (680 en 2016). Soit 236 interventions pour 19 personnes suivies.

Client : Pro Senectute

3) Heures d'intervention API (Remplissage de demandes d'allocation d'impotence AVS),
en 2017 ⇒ **153 heures** (483 en 2016)

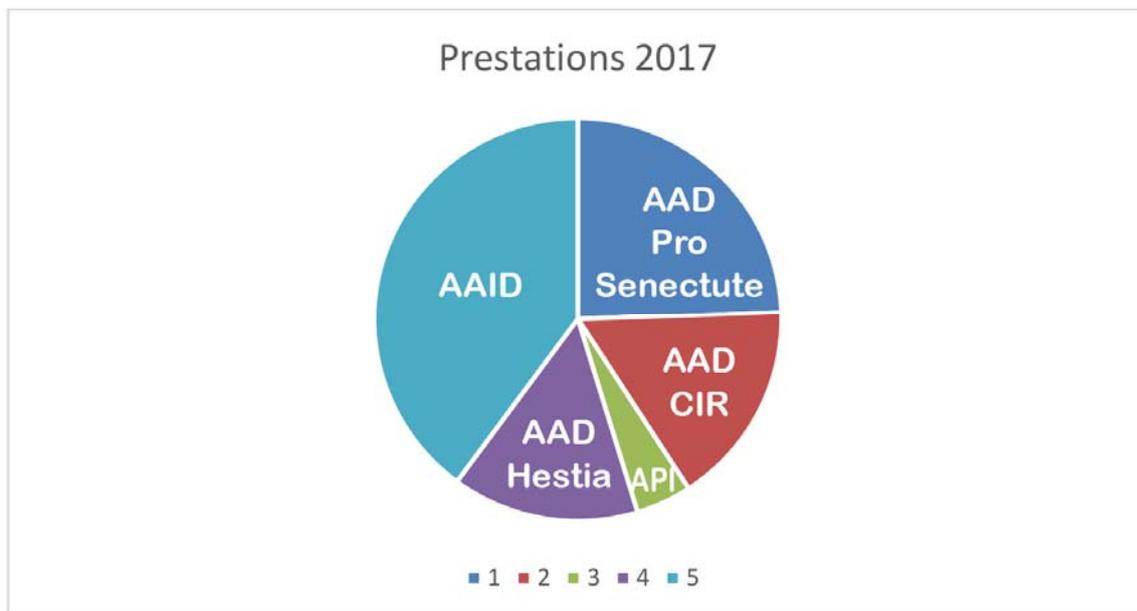
Ce qui représente 55 interventions.

Clients : transmis principalement par l'Imad

4) Heures d'intervention AAD (Assistance administrative à domicile)
en 2017 ⇒ **514 heures**. (416 en 2016). Soit 192 interventions pour 28 personnes suivies.

Clients : demandes transmises par le CIR, Pro Senectute et l'Imad

5) Heures d'intervention AAID (Accompagnement et assistance individualisés à domicile)
en 2017 ⇒ **1'380 heures**. (890 en 2016).



Service social Ville de Genève – présentation prestation AAD

Pour donner suite à la demande du service précité, Martine Ouaknine accompagnée d'Anne Munzinger sont allées présenter l'association Hestia Care et l'activité d'assistance administrative à domicile aux représentants du Service social de la Ville de Genève, le 12 octobre 2017. Nous avons détaillé l'objectif de l'intervention, le domaine d'activité de l'assistante administrative à domicile, la formation des intervenant(e)s, la relation au client, la responsabilité, la tenue des dossiers et la transmission des informations, la collaboration avec les assistants sociaux, la gestion des frais médicaux, le tarif pratiqué. Nous avons expliqué les modalités de collaboration entre Hestia Care et Pro Senectute/CIR-ABA (association pour le bien des aveugles et malvoyants) Cette réunion fut profitable aux deux parties. Un retour a été promis par les représentants du service social de la ville. »



Démission de l'Ortra Intendance Genève

Dans le questionnement de l'intérêt d'Hestia Care d'être membre et compte tenu du montant élevé de la cotisation demandé par cette dernière, il a été décidé en comité, de démissionner de cette association. Par ailleurs, nous sommes davantage axés sur le Care plutôt que sur l'intendance.

Actualisation des flyers

Ils ont été mis à jour en rapport des éléments suivants :

- Nouveau logo « Hestia Care »
- Introduction d'un forfait déplacement de 30 fr pour les nouvelles situations AAID, lors d'une rencontre d'évaluation préalable des besoins et pour l'établissement d'un mandat de prestations.
- Un courrier d'information a été rédigé spécialement sur le respect des valeurs du Care dans l'accompagnement individualisé.

Les flyers ont été diffusés aux organismes suivants :

- Pro Senectute et le CIR/ABA (association pour le bien des aveugles et malvoyants).
- Appuis aux Aînés
- Service social de la Ville de Genève
- Pro Infirmis
- Clafg (Centre de liaison des associations féminines genevoises)
- Permanences médicales Servette, Versoix, Meyrin, cabinets médicaux
- CAD (Centre d'animations pour retraités),...

Demande de «Ruling TVA» (renseignement) auprès de l'AFC

Pour rappel, l'association avait mandaté un cabinet d'avocat spécialisé pour une analyse préalable en 2016, qui concluait qu'Hestia Care ne remplissait pas les conditions d'assujettissement à la TVA. Sur mandat de l'assemblée générale, une demande officielle de renseignement concernant le traitement fiscal des prestations d'Hestia Care au sens de la TVA a été envoyée à l'AFC début 2017. La demande de confirmation portait sur les points suivants :

- (1) Statut d'organisation d'utilité publique
- (2) Traitement fiscal des prestations d'AAD fournies par Hestia en son propre nom et pour son propre compte
- (3) Traitement fiscal des prestations de sous-traitance pour Pro Senectute et le CIR/ABA, qui selon l'analyse préalable seraient exclues du champ de l'impôt selon la LTVA.

En avril 2017, l'AFC nous répondait que les prestations administratives sont imposables et estimait que l'association devait être assujettie à la TVA. Par courrier du 8 juin 2017, notre avocat fiscaliste prie l'AFC de bien vouloir reconsidérer sa position concernant d'une part notre statut d'organisation d'utilité publique et d'autre part la qualification fiscale d'imposables des prestations que nous fournissons en sous-traitance à Pro Senectute et au CIR/ABA.

Selon son analyse, les prestations en sous-traitance sont exclues du champ de l'impôt, à l'instar des prestations fournies directement par le personnel des deux organismes, car elles relèvent de l'article 21, alinéa 2 ch. 8 LTVA. Il en résulte que : « l'association ne remplirait pas les conditions d'assujettissement comme contribuable TVA dès lors que son chiffre d'affaires imposable correspondant aux prestations qu'elle fournit en son nom propre et pour son propre compte serait inférieur à CHF 150'000. »

Hestia Care a rédigé un argumentaire en mettant l'accent sur la **nature** des prestations offertes, qui relèvent de l'assistance sociale en faveur de personnes démunies et atteintes dans leur santé (pour la plupart au bénéfice des prestations complémentaires), contrairement à une aide administrative au sens où l'exercerait une fiduciaire par exemple. Ces explications ont été jointes au courrier envoyé par le cabinet TVA CTSL demandant la réévaluation de notre dossier.

Questions familiales

Participation aux Assises de la famille, le mardi 13 juin 2017, Uni Mail Genève, sur le thème :

5

Les vulnérabilités psychiques et sociales des familles : quelles barrières aux prestations ?

Quelques pistes ont été évoquées au terme de cette journée, dont la reconnaissance du travail familial et parental et la création d'un guichet universel, afin d'établir des collaborations institutionnelles, en investissant pour le social.

Soutenir les familles dans leurs besoins de base permettrait de traiter les différentes problématiques à temps et coûterait moins cher à la société.

*Journée organisée par **Pro Familia Suisse** et la chaire francophone de travail et politiques sociales de l'Université de Fribourg, le jeudi 7 décembre 2017 à Fribourg, sur le thème :*

Nouvelles réalités sociales, nouveaux défis politiques

L'accent a été mis sur le soutien aux familles, car c'est une instance forte de socialisation. En parlant de Politiques Familiales, on travaille sur une approche plus globale, comme travailler sur l'égalité, sécuriser les membres de la famille, et un revenu minimum pour les enfants afin de d'obtenir une égalité des chances. Une politique culturelle pour les changements de mentalité. Une politique prévisionnelle pour lutter contre la pauvreté suite à un accident de parcours. Une politique transitionnelle, une politique de dépannage qui serait souple, homéopathique et disponible immédiatement.

Monique Lafargue pour Hestia

L'intégralité du compte rendu de ces 2 journées est consultable en annexe de ce rapport

Demande d'exonération fiscale à l'AFC Genève

6

Hestia Care est exonérée à 50% de l'impôt fédéral, cantonal et communal depuis 2008. Cette exonération partielle était valable jusqu'en décembre 2017. Pour rappel, la raison pour laquelle nous n'avions pas obtenu l'exonération totale était le volet formation (les cours interentreprises en intendance). Etant donné que nous ne les prodiguons plus depuis 2012, nous avons sollicité auprès de l'Administration fiscale, non seulement son renouvellement, mais l'exonération à 100% de l'ICC et de l'IDF dès le 1^{er} janvier 2017, ce qui implique la reconnaissance que nos activités, nos buts et nos statuts sont d'intérêt général.

Nos nouveaux statuts, votés en juin 2016 apportent une meilleure visibilité sur nos buts, et de ce fait, répondent de manière plus explicite aux conditions pour que l'association soit reconnue d'utilité publique fiscalement.

Etre reconnu d'utilité publique nous aidera à obtenir des subventions pour développer les activités liées à notre mission et à financer de nouveaux projets.

Cette reconnaissance facilitera également la création de partenariats avec d'autres organismes d'utilité publique, dans le cadre d'une prise en charge globale des bénéficiaires de l'assistance sociale et du maintien à domicile.

Autres sujets traités

Partenariat Pro-Senectute

Fin juin 2017, Pro-Senectute Genève nous informe de la résiliation de la convention de collaboration avec Hestia Care. La raison en est une restructuration interne au sein de Pro Senectute Suisse, devant répondre à de nouvelles directives. Il a néanmoins été souligné, lors de l'entretien que nous avons eu avec la Direction le 14 juillet 2017, que les prestations d'Hestia Care donnaient entière satisfaction.

Ceci implique une diminution des mandats d'assistance administrative, ayant des conséquences financières pour l'association. Nous restons dans l'attente de propositions de Pro-Senectute.

Formation d'assistance administrative à domicile

La mise en place a été organisée avec le CIR/ABA et Pro Senectute, mais interrompue suite à la fin des activités de sous-traitance avec Pro-Senectute. Le nombre de candidates était important, environ une quinzaine de personnes, principalement des candidatures spontanées. En fonction du développement de l'activité d'assistance administrative à domicile (les demandes d'aide provenant des services sociaux étant en augmentation constante), une formation spécifique pourra être organisée ultérieurement.

Représentation d'Hestia Care

A Camarada : le 17 novembre, à l'occasion d'un spectacle sur la vie des migrants

Au Clafg (Centre de liaison des associations féminines genevoises), le 27 novembre, à l'occasion d'une soirée de réseautage avec distribution de flyers.

Aux 80 ans du Clafg le 5 octobre 2017

En présence de Mme la conseillère d'Etat Anne Emery-Torracinta, et de Mme Sandrine Salerno, conseillère administrative de la Ville de Genève, cette commémoration, a été l'occasion de rencontrer des collègues de plusieurs associations féminines genevoises, ainsi que la Présidente du Clafg Mme Stéphanie del Campo, qui nous a rappelé tout ce qu'il y a encore à faire dans le domaine de l'égalité entre hommes et femmes, même si des avancées significatives ont été réalisées pendant ces dernières décennies.

On s'aperçoit qu'il existe toujours un écart par rapport aux salaires hommes et femmes, aux nombre supérieur d'hommes en politique ainsi que dans de nombreux métiers.

Mme la conseillère d'Etat Anne Emery-Torracinta nous a parlé de son parcours en politique en nous relatant des faits divers où son rôle de femme a été visé, par rapport à sa vie de famille et son métier en politique. En plusieurs occasions, son mari est intervenu, montrant qu'il assumait son rôle de maître de maison en soutenant sa femme dans son travail comme conseillère.

Face à un milieu majoritairement masculin, il faut encore se justifier parce qu'on est une Femme !

Puis la parole a été donnée aux participant(e)s, des échanges enrichissants ont eu lieu sur leur expérience personnelle.

Projets

Courrier « Aide aux Aînés » aux communes du canton de Genève. Informations sur notre activité et sur les structures de soutien existantes au plan cantonal.

Augmentation légère des tarifs AAID afin d'assurer les finances d'Hestia

Ce rapport d'activité a été rédigé par :

Céline Feurer, présidente, Gilbert Bochatay, trésorier, Maria Calero
Isabelle Macheret, Teresa Dias, Cristina Novais, *membres du comité*

Colette Martin	<i>responsable prestations sociales</i>
Monique Lafargue	<i>déléguée aux affaires familiales</i>
Martine Ouaknine	<i>consultante</i>

Participation aux Assises de la famille, le mardi 13 juin 2017, Uni Mail Genève

Les vulnérabilités psychiques et sociales des familles : quelles barrières aux prestations ?

Intervenants :

Mauro Poggia : Conseiller d'État, département de l'emploi, des affaires sociales et de la santé.
Vouloir des enfants à Genève est une cause de précarité ! L'allocation maternité est de 16 semaines, soit 112 jours. Seulement 1.5% du PIB est consacré aux enfants. A Genève l'allocation pour enfant est de 300.- frs et l'allocation pour jeunes en formation 400.- frs. Il existe aussi des prestations complémentaires pour famille. Pour renouveler un permis B, les familles ne doivent pas être à l'aide sociale, donc certaines familles y renoncent alors qu'elles y auraient droit. C'est un problème politique.

Eric Widmer et Claudine Burton-Jeangros : Pr. à l'Université de Genève, Observatoire des familles
Vulnérabilité sociale et psychique : accès des familles vulnérables aux prestations socio-sanitaires :
Nous vivons dans une société de dé-traditionalisation et d'individualisation. Nous avons assisté ces 30 dernières années à de nombreux changements ; l'instabilité des familles, la flexibilisation de l'emploi et une crise de l'État providence ont induit une dynamique de stress et de ressources tout au long de la vie. Ces vulnérabilités des familles sont causées par les transitions de vie ; venue du 1^{er} enfant puis des suivants, séparation ou divorce, le cap des 50 ans, la retraite et la vieillesse.
Les freins aux prestations sont : la complexité et la fragmentation des prestations d'aides (un ping-pong institutionnel), la complexité des démarches, la peur des protections des données, surcharge des services et manque de ressources. Les aides sont prévues individuellement et pas dans une vue globale d'aide à la famille.

Barbara Lucas : Pr. Haute école de travail social, HES-SO, Genève
Le non-recours aux aides sociales. Le cas des familles à Genève :
Entre 40 et 60% de non-recours dans les pays de l'OCDE, cela questionne sur la capacité de l'action publique à atteindre ses objectifs auprès des familles précaires. Les motifs de non-recours sont : niveau et durée des prestations, procédures administratives lourdes et complexes, manque et lacune d'informations, effet de stigmatisation, valeurs personnelles (ne pas vouloir demander), isolement social et migration.

Jacques Besson : Pr. Centre Hospitalier Universitaire Vaudois :
Les addictions entre vulnérabilités biologiques, psychiques et sociales :
Concernant les addictions aux substances (drogues, alcool etc.) la Suisse s'appuie sur 4 piliers ; la prévention, la répression, la thérapie et l'aide à la survie. Mais la médecine a fait de nouvelles découvertes en neurosciences, il existe une génétique aux addictions, il faudrait donc modifier politiquement notre prise en charge et définir des « attracteurs de santé pour l'avenir du patient, ce qui pourrait être salvateur pour lui ».

Helena Revil : Chercheuse associée à l'ODENORE, laboratoire PACTE/CRNS à Grenoble :
Le non-recours : un prisme intéressant pour analyser les vulnérabilités :
Les configurations familiales les plus exposées sont ; les familles monoparentales, les personnes qui vivent seules, les couples avec enfants. Elle préconise d'agir rapidement, car dans un foyer, si une personne renonce, il y a de fortes probabilités pour qu'elle entraîne sa famille entière au renoncement.

Ateliers sur les vulnérabilités économiques et de formations :

Une absence de formation, un décrochage scolaire ou une rupture de parcours et c'est la pauvreté !

Les personnes suivies par l'Hospice Général sont 66% à être sans formation.

Difficulté de trouver une place d'apprentissage dès 25 ans.

A Genève la pauvreté laborieuse (salaire insuffisant) va augmenter, il y a de plus en plus de contrat précaire, de contrat à durée déterminée et des horaires variables.

La pénibilité du travail augmente, les pressions, le rendement, les heures supplémentaires et le stress.

Les vulnérabilités induites par les maladies longues, perte d'emploi, impossibilité de se faire engager.

Une solution est la formation ; mais l'employeur, à part dans le social et la santé, n'est pas intéressé par un employé formé, car il devra le payer plus !

Conclusion du colloque :

Il existe des solutions : diminution du temps travail, un revenu universel, la reconnaissance du travail familial et parental. Créer un guichet universel, une plateforme pour les clients y compris les professionnels, établir une collaboration institutionnelles, en investissant pour le social ; en soutenant les familles dans leurs besoins de base touchant au logement, en leur payant un salaire permettant une vie autonome et en prenant en charge les enfants (pré-scolaire et extra-scolaire) ce doit être primordial. Ne pas traiter à temps coûte toujours plus cher après.

Monique Lafargue pour Hestia

Journée organisée par **Pro Familia** et la Chaire francophone Travail social et politiques sociales de l'Université de Fribourg, le jeudi 7 décembre 2017 à Fribourg

Nouvelles réalités sociales, nouveaux défis politiques

Intervenants :

Sylvie Berrut: de l'Office fédéral de la statistique, section Démographie et migration :

Les aspects démographiques et statistiques de la famille :

Les ménages en Suisse sont actuellement constitués pour : 1/3 d'une personne seule, 1/4 de couples sans enfants, 1/4 de couples avec enfants. Il y a encore une augmentation de familles monoparentales. Nous avons pourtant toujours une image traditionnelle du couple, marié avec enfants par rapport à l'Europe; en Italie il y a plus de naissances hors mariage qu'en Suisse. La femme a ses enfants de plus en plus tard, et le désir d'enfants est plus important que le nombre de naissances effectives. Il y a une très forte augmentation du temps partiel quand elle devient mère. Les études statistiques le montrent, le modèle idéal des parents (40%) souhaiteraient que les deux effectuent un temps partiel; en réalité moins de 10% des ménages le font.

François Höpflinger: Pr. à l'Université de Zürich :

Les aspects financiers liés à la famille et la pauvreté des familles

En Suisse 30% des enfants sont à l'aide sociale; nous avons un fort de taux de précarité pour les familles monoparentales. Les parents se privent pour les enfants. Ce sont surtout des privations matérielles dans des domaines spécifiques aux enfants, par exemple : en ne remplaçant pas du mobilier usé - pas de vacances hors du domicile - pas d'activités de loisirs payantes – pas d'endroit approprié pour étudier – pas de vêtements neufs.

Une étude a démontré qu'il y avait une transmission de pauvreté intergénérationnelle.

Nicole Baur : déléguée à la politique familiale et à l'égalité du canton de Neuchâtel :

Les familles. Nouvelles réalités sociales

Pour elle l'inégalité naît avec l'enfant... Monsieur à 100% et Madame à 50%, c'est donc à la mère que coûte l'enfant (temps partiel, tâches ménagères). Chiffres concernant le travail du « Care », à savoir la

prise en charge rémunérée ou non d'enfants ou d'adultes dépendants : pour les adultes est rémunérée à 66% et pour les enfants est rémunérée à 7% ! Les femmes avec un statut économique élevé se retirent moins du marché du travail. Concernant le risque de pauvreté et d'inégalités sociales, les désavantages ont tendance à augmenter tout au long de la vie. L'impact du temps partiel sur la carrière professionnelle, sur la future rente AVS, et sur celle de la prévoyance cumulent les inégalités. Conclusion d'une étude sur l'impact du temps partiel sur la prévoyance vieillesse :

Le système de prévoyance vieillesse a une excellente mémoire: toutes les caractéristiques du parcours professionnel sont répertoriées :

Le splitting joue en grande partie son rôle de protection du 2ème revenu (lors du divorce).

Les personnes divorcées aux revenus faibles, taux d'activité réduits et mauvaises caisses de pension n'obtiennent pas le minimum vital.

Les personnes divorcées aux revenus moyens, mais à petits temps partiel sont également à risque.

L'écart des rentes de 37.1% diminuera lorsque les femmes et les hommes auront les mêmes possibilités d'exercer une activité professionnelle.

Les recommandations de la CSDE (conférence suisse des délégués à l'égalité entre femmes et hommes) :

- les individus : ne pas travailler à moins de 70%
- les employeurs : veiller à l'égalité salariale, à la flexibilité des horaires, ne pas autoriser de petits pourcentages
- les caisses de pensions et AVS : garantir une information transparente et compréhensible sur les projections de prévoyance vieillesse
- les pouvoirs publics : favoriser les structures d'accueil par un financement conséquent
- le parlement fédéral et les législatifs cantonaux : cesser de pénaliser le 2^{ème} revenu par :
 - L'imposition individuelle
 - L'intégralité de la déduction des frais de garde
 - La réduction des coûts pour les parents

Sandra Hotz : avocate. Institut de Recherche et de Conseil dans le Domaine de la Famille, Université de Fribourg : *L'adaptation du droit de la famille aux nouvelles formes de vie familiale*

La parentalité a beaucoup évolué ces dernières années ; elles sont de forme diverses : biologique, par statut (pater est), génétique, sociale ou intentionnelle (juridique). Les lois s'adaptent, il y a eu :

- le 1.7.2014 l'Autorité parentale conjointe (art.296 ss CC)
- le 1.1.2017 l'entretien pour l'enfant (art.276 ss CC)
- le 1.1.2017 Partage de la prévoyance professionnelle en cas de divorce (CC)
- Droit de l'adoption (art.264 ss CC) en vigueur dès le 1.1.2018

sont en cours : Droit successoral (2019) et en discussion : Mariage pour tous (2019)

Valérie Piller Carrard: conseillère nationale et présidente de Pro Familia Suisse :

Les aspects politiques. Quels sont les grands enjeux de ces prochaines années en matière de politique familiale au niveau fédéral et cantonal

La Confédération a un pouvoir limité, car certains domaines d'action incombent aux cantons et aux communes. Il faut être très patient en Suisse; en 2005 l'introduction du congé maternité (il a mis 60 ans pour être mis en œuvre)! Il y a un projet de congé parental, un projet pour les proches aidants.

Pour plus de détails : www.profamilia.ch/tl_files/.../Praesentation%20Valerie%20Piller%20Carrard.pdf

Conclusion de cette journée par Marc Henry Soulet : sociologue à l'Université de Fribourg

Il faudrait parler de Politiques Familiales. Il faut soutenir les familles, car c'est une instance forte de socialisation, travailler sur l'égalité, sécuriser les membres de la famille, et un revenu minimum pour les enfants afin de d'obtenir une égalité des chances. Une politique culturelle pour les changements de mentalité. Une politique prévisionnelle pour lutter contre la pauvreté suite à un accident de parcours. Une politique transitionnelle, une politique de dépannage qui serait souple et disponible.

Monique Lafargue pour Hestia